

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS 105-1:2021

CONSTRUCTION - LA MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE



Sommaire

Page

1	Domaine d'application	4
2	Références normatives	5
3	Termes et définitions.....	5
3.1	contrôle technique de la construction	5
3.2	opération d'édification	5
3.3	maître d'ouvrage	5
3.4	donneur d'ordre	5
3.5	maîtrise d'œuvre	5
3.6	entreprises et leurs sous-traitants	6
3.7	fabricants	6
3.8	bureau de contrôle technique	6
3.9	règles professionnelles.....	6
3.10	ouvrage	7
3.11	éléments d'équipement	7
3.12	mission de contrôle technique.....	7
3.13	nature	7
3.14	domaine d'intervention	7
3.15	intervenants à l'acte de construire	7
4	Principes généraux relatifs au contrôle technique	8
4.1	Objectifs.....	8
4.2	Portée de la mission de contrôle technique	8
4.3	Exigences	9
5	Modalités de réalisation des missions de contrôle technique	10
5.1	Modalités générales	10
5.2	Modalités pratiques	10
5.2.1	Description de la mission de contrôle technique.....	10
5.2.2	Analyse de risques	11
5.2.3	Précisions complémentaires quant aux actes de contrôle technique	12
5.2.4	Moyens (logiciels, recours à expertise, type de calculs, etc.)	14
5.3	Référentiel pour la mission de contrôle technique	14
6	Eléments pour la détermination de la rémunération du bureau de contrôle technique	14
6.1	Caractéristiques de l'opération	14
6.2	Contenu des offres	15
6.3	Modifications des caractéristiques de l'opération	16
Annexe A (normative) Champs de compétences des agents participant aux activités de contrôle technique		17
Annexe B (normative) Exigences en matière de compétences		18
Annexe C (informative) Informations relatives aux éléments minimums du rapport de définition du risque / du rapport final		19
Annexe D (informative) Liste des postes contrôlés		21
Annexe E (informative) Approche pratique de l'analyse des risques		26
Annexe F (normative) Audit du système qualité d'un bureau de contrôle technique		44

Avant-propos

La présente norme luxembourgeoise (ILNAS 105-1:2021) a été élaborée par le groupe de travail ILNAS/TC 105 « Missions de contrôle technique » mis en place sous la responsabilité et la présidence de l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS).

La référence à cette norme luxembourgeoise devra être publiée au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg pour recevoir le statut de norme nationale. L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente norme peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ILNAS ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.